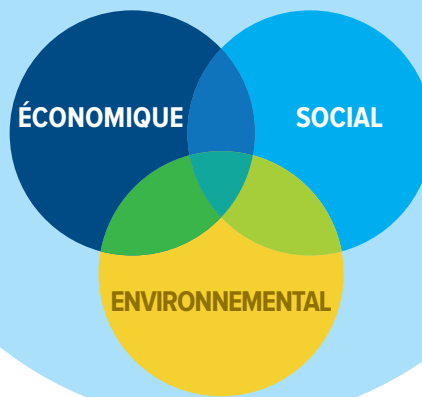




LE PROGRAMME EUROPÉEN DE COOPERATION POUR UN DÉVELOPPEMENT URBAIN DURABLE

UNE APPROCHE INTÉGRÉE

DU DÉVELOPPEMENT URBAIN, QUI ENGLOBE LES DIMENSIONS SOCIALES, ÉCONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTALES DES ENJEUX URBAINS. EST **AU CŒUR DE LA DEMARCHE D'URBACT**



Depuis 2002, URBACT est le programme de coopération territoriale européen visant à encourager le développement urbain intégré et durable, dans les villes des États membres de l'Union Européenne, de Norvège et de Suisse. URBACT est un instrument de la politique de cohésion, cofinancé par la Commission européenne (FEDER) et les États membres/partenaires.

URBACT permet aux villes de travailler ensemble et de développer des solutions intégrées à leurs enjeux locaux. Au sein des réseaux URBACT, les villes partagent leurs expériences, apprennent les unes des autres, tirent des enseignements et transfèrent les pratiques pertinentes pour améliorer leurs politiques urbaines respectives.

Faisant suite aux programmes URBACT I et II, URBACT III continue à promouvoir le développement urbain intégré et durable et à contribuer à la mise en œuvre de la stratégie EU 2020. Par le biais d'une mise en réseau des villes, du renforcement des compétences et de la capitalisation des bonnes pratiques, il soutient les décideurs politiques et les praticiens à l'échelle locale, régionale, nationale et européenne.

Le programme URBACT III est actuellement en cours d'approbation par la Commission européenne. Il sera lancé au début de l'année 2015, par l'intermédiaire d'appels à projets visant à la création de réseaux transnationaux. La France, à travers le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET), est Autorité de Gestion du programme URBACT III.

PROCHAINES ÉTAPES

DE SEPT. 2014 À JAN. 2015
JOURNÉES NATIONALES D'INFORMATION URBACT dans les États membres et partenaires

FIN 2014
Approbation du programme URBACT III par la Commission européenne

DÉBUT 2015
Premiers appels à projets

DU 6 AU 8 MAI 2015
Événement URBACT à Riga

PRINCIPALES ACTIVITÉS D'URBACT

RÉSEAUX TRANSNATIONAUX

Pour soutenir les villes dans la conception et la mise en œuvre de stratégies urbaines intégrées, en s'appuyant sur l'apprentissage mutuel et le transfert de bonnes pratiques

RENFORCEMENT DES COMPÉTENCES

Pour renforcer la capacité des acteurs urbains à développer des approches intégrées et participatives dans la conception et la mise en œuvre des politiques urbaines

CAPITALISATION ET DISSÉMINATION

Pour construire et partager de la connaissance, des pratiques et des recommandations, et alimenter la conception et la mise en œuvre de politiques urbaines durables à l'échelle locale, régionale, nationale et européenne

PRINCIPAUX BÉNÉFICIAIRES D'URBACT

URBACT s'adresse à tous les acteurs clés du développement urbain durable à l'échelle locale, régionale, nationale et européenne : élus, décideurs politiques, praticiens, administrations municipales, autorités de gestion des programmes opérationnels, etc.

LES VILLES des 28 ÉTATS MEMBRES DE L'UNION EUROPÉENNE, de la Norvège et de la Suisse seront les principaux bénéficiaires des réseaux transnationaux :

- Villes et municipalités de taille variable (pas de critère de population minimum)
- Niveau d'administration infra-communal: districts, arrondissements, etc.
- Niveau d'administration supra-communal: métropoles, communautés d'agglomérations, etc.

UN NOMBRE LIMITE DE PARTENAIRES NON-VILLES sera également éligible au sein des réseaux :

- Les agences mises en place par les villes, et gérées partiellement ou totalement par elles, pour prendre en charge des politiques ou services urbains
- Les autorités provinciales, régionales et nationales
- Les universités et les centres de recherche

LES PARTENAIRES DE RÉSEAUX pourront être cofinancés par le FEDER :

- Jusqu'à 85% pour les partenaires situés dans les régions les moins développées ou en transition
- Jusqu'à 70% pour les partenaires situés dans les régions les plus développées

CONTACT

Raffaele Barbato
Project Officer
r.barbato@urbact.eu

WWW.URBACT.EU